

Dans le cadre de la préparation à l'examen de contrôle des connaissances, le candidat est invité à réviser les fondamentaux et les grands principes des notions listées dans ce document.

Lors de l'oral, le jury veillera à s'assurer que le candidat fait preuve d'une solide pratique professionnelle, devant nécessairement s'appuyer sur une maîtrise des savoirs théoriques et sur une connaissance tant des textes en vigueur et de leur évolution que de l'état de la jurisprudence en la matière.

La mise en œuvre des thématiques listées doit s'entendre au regard de la profession de commissaire de justice et de ses missions.

1. Analyse des enjeux et missions des juridictions et mandants

- **Comprendre les acteurs** : Le commissaire de justice doit identifier les rôles des juridictions (tribunaux de commerce, judiciaires) et des mandants (administrateurs judiciaires, liquidateurs, créanciers, etc.).
- **Analyser les enjeux** : L'objectif principal est de protéger les créanciers tout en cherchant à sauver l'entreprise (redressement) ou organiser sa liquidation tout en maximisant la valeur des actifs.

2. Cadre légal et réglementaire

- **Maîtriser le droit des entreprises en difficulté** : Connaître les règles du **Code de commerce** concernant les procédures collectives : sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire.
- **Respect des lois et procédures** : Comprendre la législation en matière de traitement des difficultés des entreprises (lois récentes comme la loi PACTE, etc.) et les étapes clés de chaque procédure.

3. Conseils et solutions selon les dossiers

- **Évaluation des besoins spécifiques** : Analyser les besoins spécifiques de chaque dossier : vérification des créances, préservation des actifs, et recherche de solutions adaptées (sauvegarde, cession partielle, etc.).
- **Propositions adaptées** : Selon la situation, proposer des solutions pour assurer la continuité de l'entreprise (plan de continuation) ou organiser la liquidation des actifs pour maximiser le retour aux créanciers.

4. Valorisation des actifs industriels, commerciaux et incorporels

- **Valorisation des actifs corporels et incorporels** :
 - **Actifs corporels** : Évaluer les biens matériels (équipements, stocks, bâtiments) via des méthodes standardisées.
 - **Actifs incorporels** : Valoriser les biens immatériels (brevets, marques, goodwill, etc.) par des méthodes adaptées comme les flux de trésorerie actualisés.
- **Faire appel à des experts** : Pour des actifs complexes, recourir à des experts spécialisés (ex. : évaluation de brevets).

5. Stratégies adaptées à la situation

- **Redressement** : Proposer un plan de redressement en préservant les actifs et maximisant leur valeur pour permettre la reprise ou la continuation.
- **Liquidation** : En cas de liquidation, organiser la vente des actifs de manière efficace pour maximiser le remboursement des créanciers.

6. Rédaction des rapports et actes juridiques

- **Rédiger des rapports détaillés** sur la valorisation des actifs en expliquant les méthodes utilisées, en veillant à leur transparence.
- **Respect des procédures** : Assurer que tous les actes juridiques (rapports, propositions de cession) respectent les règles et sont conformes à la législation.

7. Préparation à l'épreuve orale

- **Entraînement à la présentation** des dossiers en analysant les enjeux, les solutions proposées et les méthodes de valorisation.
- **Justification des choix** devant le jury en argumentant les méthodes de valorisation et les solutions proposées.

LORS DE L'HEURE DE PREPARATION, LES CANDIDATS POURRONT UTILISER LE **CODE DE COMMERCE**